

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 82-138 du 26 Avril 1982

Chargeant le Camarade Grégoire AGBAHE,
Ministre du Tourisme, de l'Artisanat et
des Loisirs, de l'intérim du Camarade
Boukary ALIDOU, Ministre des Fermes d'Etat,
de l'Elevage et de la Pêche pour compter du
26 Avril 1982.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi
Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;

VU le décret N° 82-124 du 9 Avril 1982 portant composition du Conseil Exécutif
National et de son Comité Permanent ;

DECRETE :

Article 1er.— Pour compter du 26 Avril 1982, le Camarade Grégoire AGBAHE, Minis-
tre du Tourisme, de l'Artisanat et des Loisirs est chargé de l'intérim du
Ministre des Fermes d'Etat, de l'Elevage et de la Pêche pendant l'absence du
Camarade Boukary ALIDOU.

Article 2.— Le présent décret sera publié au Journal Officiel.—

Fait à COTONOU, le 26 Avril 1982

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliatiions : PR 6 CC du PRPB 4 ANR 4 CPC 2 CPD 2 MPPEP-MTAL 15
autres Ministères 18 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 BN-DAM 4 DCCT-ONEPI
Gde Chan. 3 UNB-FASJEP 4 BCP 1 Préfets 6 JORPB 1.—